

A Le Puy en Velay, le 01 avril 2021

À Madame l'IA-DASEN de la Haute-Loire,

Objet : modalités de travail période de confinement

Madame l'IA-DASEN,

Suite aux annonces présidentielles d'hier soir, un certain nombre de questions se posent pour l'organisation des établissements pour les quatre semaines à venir. Ainsi, je vous demande de bien vouloir m'apporter des précisions sur les points suivants :

- quels enfants seront prioritaires pour l'accueil dans les établissements en plus des enfants de soignants ?
- est-ce que des pôles d'accueil regroupant les enfants de différentes établissements vont être mis en place ?
- les enseignants assurant l'accueil des enfants prioritaires percevront-ils une indemnité ? Et si oui, quelles seront les conditions d'attribution, y aura-t-il un nombre de journées minimum ?
- quel sera le statut des AESH la semaine prochaine et à la reprise ? Percevront-ils leur salaire normalement ?
- les enseignants pourront-ils bénéficier d'ASA pour la garde de leurs propres enfants ?

Une nouvelle fois, au SE-UNSA, nous ne pouvons que déplorer la précipitation avec laquelle ce nouveau confinement doit se mettre en place. Moins de 48 heures pour tout organiser, cela reflète un réel manque d'anticipation. Force est de constater qu'aucune leçon n'a été tirée de l'expérience du printemps 2020.

Je vous demande que partout où cela sera possible pour la journée de demain, vendredi 2 avril, les TR disponibles soient affectés sur les postes des directrices et directeurs d'école pour que ces derniers puissent organiser les semaines à venir sereinement.

Je vous prie de croire, Madame l'IA-DASEN de la Haute-Loire, en mon attachement au service public d'éducation.

Magali LAURENT
Secrétaire départementale du SE-Unsa 43

